# FICHE D'INFORMATIONS LEGALES (Document d'entrée en relation)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

**L'entreprise** :
Nom (ou dénomination sociale) : HFM Associés Finance (SARL SOAB FINANCE)
Siège social : 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice
N° SIREN : 510397276
N° NAF/APE : 7022Z

**Votre interlocuteur** : s'il exerce au sein d'un mandataire de SOAB FINANCE, l'identité de ce mandataire figure ci-après (« Mandataire de SOAB FINANCE »). Dans le présent document, « votre conseiller » et « le conseiller » désignent SOAB FINANCE, y compris lorsque votre interlocuteur exerce au sein de l'un de ses mandataires.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre conseiller, qui est responsable du traitement de vos données, pour le bon déroulement des missions (CGP, CIF, IOBSP, IAS, etc.) que vous nous confiez ainsi qu'aux fins de vous proposer d'autres missions ou services qui peuvent vous être utiles. Elles sont conservées pendant la durée indiquée dans la politique de traitement des données ci-après. Ces données sont destinées à un traitement interne notamment à travers nos logiciels (éditeurs de logiciels et d'outils numériques, y compris d'intelligence artificielle), à notre association professionnelle, nos autorités de tutelle, nos partenaires contractuels, filiales, ou autres professionnels lorsque la mission le rend nécessaire (cf. Politique de traitement des données HFM Associés Finance ci-après). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant votre conseiller ou en contactant : finance@hfm-associes.fr ou HFM Associés Finance, 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

**Statuts légaux et autorité de tutelle** :
Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12065809 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :
- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier :
17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.
L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance) :** catégorie courtier (type b) ou mandataire d'IAS. Le service de niveau 1 est fourni par défaut en l'absence de demande expresse du client pour un service de niveau 2 ou 3, adhérant de l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR.
- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) :** catégorie courtier ou le cas échéant mandataire d'IOBSP (voir le tableau des partenariats ci-après pour le détail), adhérant de l'ANACOFI COURTAGE.
Votre conseiller peut vous fournir un **Service de conseil** en financement (en immobilier) qui sera précisé comme étant indépendant ou non dans le contrat de service considéré. La recommandation faite dans le cadre de ce service porte potentiellement sur une gamme restreinte de contrats de crédit disponibles sur le marché. Le montant de la rémunération de ce service sera précisé dans le contrat de service considéré en fonction de la mission.
Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html
Il est par ailleurs :
- **Démarcheur bancaire ou financier :** Voir le tableau des partenariats ci-après le cas échéant.

Votre conseiller/intermédiaire dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Elles sont souscrites auprès de LSME pour le compte de LMIE (*Liberty specialty Markets Europe Sarl/RCS Paris : 831 623 699. Pour liberty Mutual Insurance Europe SE. RCS Paris : 408 774 610 42 rue Washington 75008*) sous le numéro MRCSFGP202010FR00000000029781A00 (par l'intermédiaire de MATRISK Group, 16 cours du Danube, 77700 Serris)

| | Responsabilité Civile Professionnelle | | Garantie financière |
|---|---|---|---|
| | Garantie par sinistre | Garantie par année | |
| CIF | 600 000 € | 600 000 € | |
| CGP | 250 000 € | 250 000 € | |
| IOBSP | 500 000 € | 800 000 € | 115 000 € |
| IAS | 2 000 000 € | 2 500 000 € | 115 000 € |

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :
- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

**Partenaires, établissement de crédit, et autres fournisseurs**

| Nom | Nature | Type d'accord | Rémunération |
|---|---|---|---|
| SwissLife Banque | Banque | Distribution | Com. + honoraires |
| Axa Banque | Banque | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| Optifi HFM[1] | CGP | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| CTBF (Immoprêt)[1] | IOBSP + IAS | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| OGP[1] | Gestion immo. | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| HFM Transaction[1] | Transaction | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| SOCAVIE[1] | IAS | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| CARDIF | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| SwissLife | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| Generali | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| MMA | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| La Française AM | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Sofidy | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Inter Invest | Gestion | Commercialisation | Com. + honoraires |
| Odyssée Venture | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Entrepreneur Invest. | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Perial AM | Gestion | Distrib. + démarchage | Com. + honoraires |
| WEALINS | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| Aestiam | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Eres | Epargne Entr. | Commercialisation | Com. + honoraires |
| AXA THEMA | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| ONELIFE | Assureur | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| Intencial Patrimoine (assurance) | IAS (courtier) | Distribution (courtage) | Com. + honoraires |
| Pierre Premier Gestion | Gestion | Commercialisation | Com. + honoraires |
| Lombard Int. Ass. S.a. | Assureur | Convention courtage | Com. + honoraires |
| Auris Gestion (ex : Salamandre AM) | Gestion | Distribution + Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| Finaltis SAS | Gestion | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| 123 IM et PAMS | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| EQUITIM | Ent. d'invest. | Partenariat | Com. + honoraires |
| EAVEST | CIF | Partenariat | Com. + honoraires |
| FONCIERE MAGELLAN | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| SOGELIFE | Assureur | Distribution | Com. + honoraires |
| Sogenial Immobilier | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| EQUITIS (Cedrus Partners) | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Club Funding AM | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Clubfunding | PSFP | Apport d'affaires | Com. + honoraires |
| Profina | Ingénierie Fi. | Apport d'Affaires | Com. + honoraires |
| IROKO | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| NOVAXIA | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| FINAVAL | CIF | Partenariat | Com. + honoraires |
| REMAKE AM | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| Intencial Patrimoine (titres, ex Alpheys) | Agent lié PSI | Partenariat | Com. + honoraires |
| SWISSLIFE AM | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| ALTAROC | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| EPSICAP | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| ADVENIS | Gestion | Distribution | Com. + honoraires |
| …* | … | … | … |

*La liste est non exhaustive. Les noms des autres banques ou établissements avec lesquels le professionnel a un accord pourront être communiqués sur simple demande du client.
[1] Existence de liens capitalistiques entre HFM Associés Finance et la société visée

**MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL :**
**Service :**
Le conseiller s'efforce de constituer et de maintenir une offre notamment de solutions de financement d'investissements financiers et d'assurance de qualité ainsi que de services annexes de gestion administrative et de suivi de ces solutions (**ex** : simulateurs, extranet d'agrégation permettant le suivi, etc.), de conseils (ex : stratégie et organisation patrimoniale, constitution des allocations de fonds d'investissements), et de la connaissance de leur environnement fiscal. Le conseiller sélectionne parmi ces solutions celles qui seront les plus adaptées aux besoins, objectifs et profil du client et, le cas échéant, l'accompagne pour le suivi des produits et services conseillés.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF :
Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.
Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens contractuels, économiques ou capitalistiques (*dans ce dernier cas cela est précisé au client*).
Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, notamment, en matière de conseil en investissement financier, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion. Une information plus précise sera automatiquement fournie une fois connus les produits et services choisis par le client. La rémunération peut comprendre en complément des honoraires de conseil qui sont définis en amont dans la lettre de mission et/ou le rapport d'adéquation.
Le conseiller peut être rémunéré par des honoraires définis à l'avance. Lorsque les honoraires ne sont pas forfaitaires, le tarif horaire est de 300 € TTC (250€ HT) de l'heure. Le montant des honoraires est, le cas échéant, quoi qu'il en soit précisé contractuellement en amont de la mission ou de la consultation.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, notamment, en matière de courtage en assurance sur la vie, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée (*généralement de 0% à 5%*) déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion (*généralement environ 50% de ces derniers*). Une information plus précise sera automatiquement fournie une fois connus les produits et services choisis par le client. La rémunération peut comprendre en complément des frais de dossier qui sont toujours définis en amont dans la déclaration d'adéquation.

Sous-courtage :
La société SOAB FINANCE peut recourir, pour la distribution, le suivi ou la gestion de certains contrats d'assurance, à des intermédiaires d'assurance partenaires immatriculés à l'ORIAS, intervenant en qualité de sous-courtiers. Ces intermédiaires peuvent percevoir une quote-part des commissions d'assurance encaissées par SOAB FINANCE, sans coût supplémentaire pour le client.
À ce titre, SOAB FINANCE peut notamment recourir à Galounoce, société immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le n° 26000152, intervenant en qualité de sous-courtier. SOAB FINANCE demeure l'intermédiaire d'assurance référent du client, l'interlocuteur commercial habituel et l'entité percevant les commissions versées par les compagnies d'assurance. Galounoce peut percevoir une quote-part des commissions d'assurance encaissées par SOAB FINANCE, en rémunération de son intervention dans la distribution, le suivi commercial et assurantiel, les opérations post-souscription et les actes de gestion relatifs aux contrats concernés, sans coût supplémentaire pour le client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IOB :
Pour les services d'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement la rémunération du conseiller est constituée par :
1) Une possible commission perçue auprès de l'établissement ayant financé votre projet qui vous sera précisée le cas échéant. Cette commission s'établit généralement entre 0% et 1% (souvent plafonnée).
2) Des honoraires d'intermédiation qui dépendent de la complexité du dossier et qui sont prévus en amont dans le mandat de recherche en financement qui vous est proposé pour cadrer la prestation et l'intervention du conseiller. Ces honoraires s'établissent généralement de 1% à 3% du montant financé mais peuvent être inférieurs ou supérieurs en fonction de la complexité du dossier.
3) Des honoraires de conseils attachés au service de conseil (mentionné à l'article L. 519-1-1 du Code Monétaire et Financier), qui feront l'objet d'un contrat prévoyant la rémunération en amont et d'une facturation totalement distincte de la prestation d'intermédiation le cas échéant. Ces honoraires sont définis en amont en fonction de la complexité du dossier.

Lorsqu'elle existe, la rémunération par commissions, entendue comme étant non versée directement par le client, peut être susceptible de générer des conflits d'intérêts entre le conseiller et le client.

MANDATAIRE DE SOAB FINANCE :
**HFM EA**, SARL, RCS Nice 903 764 652, siège 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice, représentée par M. Eric Aussibal, gérant, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 21009722 (www.orias.fr) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) et de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP), adhérente de l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR. Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de LSME pour le compte de Liberty Mutual Insurance Europe SE, contrat n° MRCSMDT202110FR00000000037498A00 : 2 000 000 € par sinistre et 2 500 000 € par période d'assurance (intermédiation en assurance) ; 500 000 € par sinistre et 800 000 € par exercice (intermédiation en opérations de banque et services de paiement).
HFM EA agit au nom et pour le compte de SOAB FINANCE, qui demeure votre intermédiaire. HFM EA n'est pas conseiller en investissements financiers : tout conseil en investissement financier vous est fourni par SOAB FINANCE. HFM EA est rémunérée par SOAB FINANCE, par une quote-part des commissions et honoraires que celle-ci perçoit, sans coût supplémentaire pour vous. SOAB FINANCE détient 49 % du capital de HFM EA.

MODES DE COMMUNICATION :
Le conseiller pourra utiliser comme mode de communication avec son client les courriels, les applications de messageries, le téléphone, les rendez-vous en visioconférence ou les rendez-vous physiques.

GESTION DES CONFLITS D'INTERETS :
Dans le cas où nous estimerions nous trouver dans un cas de conflit d'intérêt, nous nous engageons à en informer la partie demandeuse de ladite mission. A défaut d'une modification de la demande de la part du client, qui nous amènerait à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêt, à informer par écrit les parties concernées et à leur proposer, toujours par écrit, une solution permettant soit, de faire disparaitre le conflit d'intérêt, soit d'en faire disparaitre les effets. Dans tous les cas le conseiller ne doit pas effectuer une mission qui l'amènerait à favoriser l'un de ses clients au détriment d'un autre.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :
*(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017 et* recommandation ACPR du 9 mai 2022).

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE
Vous pouvez adresser vos réclamations à votre conseiller par les modes de communications habituels. Le cas échéant, votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :
**Par courrier** : HFM Associés Finance, 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice
**Par téléphone** : 04 93 920 920
**Par mail** : finance@hfm-associes.fr
Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :
- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

**Saisir un médiateur :**

**1) Médiateur compétent litiges avec une entreprise** :
Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

**2) Médiateurs compétents litiges avec un consommateur** :
Pour les activités de CIF :
Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02, Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance :
La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09, Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso, 2 rue Colmar, 94300 Vincennes, Site internet : https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

# POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES

**POLITIQUE DE GESTION DES DONNEES ET DE CONFIDENTIALITE**
**1 - QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ? QUELLES DONNÉES SONT COLLECTÉES ?**

**1.1 – Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?**
Les données personnelles sont les informations qui permettent directement ou indirectement d'identifier une personne physique ou morale et qui sont relatives à cette personne. Ces données sont en général collectées auprès d'une personne, appelée personne concernée, et sont régies par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

**1.2 - Quelles données sont collectées ?**
Des données personnelles sont collectées lors de la prise de contact et le processus de conseil ou d'intermédiation dont la demande a été exprimée intégrant notamment un recueil d'information patrimoniale, un profil de risques de connaissances et d'expérience et, le cas échéant, la transmission de documents justificatifs. Les Données personnelles peuvent être fournies librement par le client ou collectées automatiquement lorsqu'il utilise les outils informatiques mis à sa disposition notamment à travers le logiciel O2S de Harvest et l'extranet client mis à la disposition du client le cas échéant ou encore à travers des PDF remplissables sur l'outil extranet Microsoft de gestion électronique des documents utilisé par HFM Associés Finance.

**2 – QUE FAIT HFM ASSOCIES FINANCE DE MES DONNEES PERSONNELLES ?**

**2.1 – Informations légales**
La société HFM Associés Finance (SARL SOAB FINANCE au capital de 15 000 €) est immatriculée au RCS de NICE, N° SIREN : 510397276 et code APE : 7022Z.
N° TVA intracommunautaire : FR 86 510397276
Le siège social est situé 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice

Adresse électronique : finance@hfm-associes.fr

Les représentants légaux de la société sont messieurs Yannick Henaff, Gaël Molinengo, et Olivier Fouque.

**2.2 – La récolte de données personnelles**
HFM Associés Finance ne recueille que les données strictement nécessaires au bon fonctionnement de ses activités de courtier en opérations de banque et services de paiement, de courtier en assurance et de conseil en investissements financiers.
Ces données sont récoltées pour mieux analyser vos besoins et vos projets, pour communiquer avec vous de manière pertinente, vous conseiller, vous proposer des produits ou des services utiles et adaptés et enfin vous assurer un suivi dans le temps lorsque la mission que vous nous

confiez l'exige. Elles répondent également à des contraintes réglementaires du fait de nos statuts légaux (IOBSP, IAS, CIF).
Les données ainsi récoltées auprès du client sont transmises aux prestataires de services informatiques et logiciel d'HFM Associés (logiciels métier, bureautique, hébergement et outils d'intelligence artificielle), qui agissent comme sous-traitants dans le cadre de contrats conformes au RGPD, dans l'optique notamment de leur enregistrement, de leur organisation et de leur conservation aux fins du traitement des missions confiées et de la conformité complémentaire. Le cas échéant certains documents physiques peuvent être conservés dans des armoires fermées à clefs au sein de locaux également sécurisés. Les données sont également transmises aux établissements financiers et/ou d'assurance (compagnies d'assurance, banques, sociétés de gestion, etc.) en vue des intermédiations envisagées avec le client pour répondre aux missions confiées. Le cas échéant certaines données, dans la limite de ce qui est utile pour la mission considérée, peuvent être communiquées à d'autres professionnels (ex : expert-comptable, notaire, avocat, agent immobilier, etc.) lorsque la mission l'exige ou le prévoit. Certains de ces prestataires peuvent traiter des données hors de l'Union européenne, notamment aux États-Unis ; ces transferts sont encadrés par une décision d'adéquation de la Commission européenne ou par ses clauses contractuelles types, dont une copie peut être obtenue sur demande. Ces traitements reposent sur l'exécution de la mission confiée, le respect de nos obligations légales et réglementaires (notamment devoir de conseil et lutte contre le blanchiment) et, pour la prospection et la défense de nos droits, notre intérêt légitime.
Avec votre accord donné en début d'entretien, vos échanges avec le cabinet (rendez-vous, téléphone ou visioconférence) peuvent être enregistrés afin d'en établir un compte-rendu, conservé dans votre dossier selon la durée indiquée ci-dessous, le cas échéant à l'aide de ces prestataires (outils de transcription et d'intelligence artificielle). Vous pouvez refuser ou interrompre cet enregistrement à tout moment, sans incidence sur la mission.
Les données personnelles des clients peuvent également être transmises aux autorités de contrôle d'HFM Associés Finance ainsi qu'aux autres administrations pour lesquelles ladite communication est obligatoire. Les données ainsi récoltées, sauf avis contraire notifié par écrit du client (HFM Associés Finance – 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice ou finance@hfm-associes.fr), peuvent servir à des fins de prospection au sein de la société HFM Associés Finance pour ses différentes activités lorsque des produits ou services peuvent être utiles au client, ou au sein de ses filiales. HFM Associés Finance ne vend, ne loue, ni ne rend disponible à aucun tiers, étant entendu non liés ou contractuel, les données personnelles fournies par les clients.
Les informations communiquées par les clients sont nécessaires pour le traitement de leurs demandes qu'il s'agisse de prestation de courtage en opération de banque et services de paiement, de courtage en assurance ou de conseil en investissements financiers. Si la personne concernée choisit de ne pas les communiquer, HFM Associés Finance ne pourra pas traiter ses demandes, ni faire fonctionner les services associés le cas échéant.

### 3 – LA PROTECTION DU TRAITEMENT DE VOS DONNEES ET LE TEMPS DE CONSERVATION

Vos données sont conservées pendant toute la durée de notre relation, qui se poursuit tant que vous détenez un produit ou service que nous vous avons conseillé ou intermédié, puis archivées pendant dix ans, uniquement pour répondre à nos obligations légales et réglementaires et pour la défense de nos droits. Les données des prospects qui ne sont pas devenus clients sont conservées trois ans à compter du dernier contact. Le responsable du traitement des données est la personne, l'entreprise ou un autre organisme qui détermine la finalité et les moyens du traitement des données à caractère personnel (seul ou conjointement avec d'autres). En l'occurrence, il s'agit de votre conseiller désigné lors de la contractualisation (lettre de mission, mandat, ou document de formalisation du conseil) à défaut d'autres personnes désignées spécifiquement.
Le Responsable des données traite les Données du client d'une manière appropriée et prend toutes les mesures de sécurité nécessaires pour empêcher l'accès, la divulgation, la modification ou la destruction non autorisée des Données.
Le Traitement des données est effectué notamment à l'aide d'ordinateurs ou d'outils informatiques et en suivant les procédures et les modes organisationnels étroitement liés aux finalités indiquées.

#### Action en justice

Les Données personnelles du client peuvent être utilisées à des fins juridiques par le Responsable des données devant les tribunaux ou à toute étape pouvant conduire à une action en justice.
Le client est conscient du fait que les autorités publiques peuvent exiger du Responsable des données la divulgation des Données personnelles.

#### Modifications de la présente politique de confidentialité

HFM Associés Finance se réserve le droit de modifier à tout moment la présente politique de confidentialité en en informant le client par une mise à jour du présent document communiqué par tous moyens.

### 4 - QUELS SONT LES ENGAGEMENTS D'HFM ASSOCIES FINANCE ?

Nous sommes très attachés à la protection de votre confidentialité. Nous nous engageons à traiter l'ensemble des Données à caractère personnel que nous récoltons en conformité avec les règlementations en vigueur applicables au traitement des Données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, et notamment les dispositions de la loi Informatique et Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016).
Il est primordial pour nous que vous puissiez avoir la garantie que nos principes en la matière soient respectés. Nous en avons donc fait des engagements :
Nous ne collectons que le nécessaire : nos collectes sont déterminées en fonction des finalités que nous poursuivons ;
Nous déclarons tenir par écrit un registre répertoriant toutes les catégories d'activités de traitements effectuées.
L'enjeu de sécurité et de préservation de l'intégrité de vos données est important : celles-ci sont couvertes par le secret professionnel. Nous prenons ainsi toutes mesures, notamment matérielles et organisationnelles, afin de garantir la confidentialité, l'intégrité, et la sécurité des Données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées et ce en sensibilisant nos collaborateurs, en sélectionnant nos sous-traitants, en prenant les mesures de sécurité sur nos systèmes d'information, etc.
Nous nous acquittons de notre obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes (droit d'accès, droit à la portabilité, droit à l'effacement, droit à la limitation, etc.). Nous procédons en outre à l'information des personnes concernées préalablement à toute collecte des données et répondons aux demandes de droits.

### 5 - COMMENT POUVEZ-VOUS EXERCER VOS DROITS ?

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation ou de suppression des informations vous concernant dans le respect des obligations règlementaires d'HFM Associés Finance.
Vous avez ainsi à tout moment le droit de savoir si vos Données personnelles ont été stockées et vous pouvez consulter le Responsable des données pour connaître leurs contenus et leur origine, vérifier leur exactitude ou demander à ce qu'elles soient complétées, annulées, mises à jour ou rectifiées.
Vous pouvez aussi demander à ce qu'elles soient transformées en un format anonyme ou à ce que toute donnée obtenue en violation de la loi soit bloquée, ou s'opposer à leur traitement pour tout motif légitime que ce soit.
Le droit à la portabilité vous permet enfin de récupérer les données récoltées dans un format lisible sur machine pour usage personnel ou transfert à un organisme tiers.
Vous pouvez exercer vos droits et obtenir, à tout moment, communication des informations vous concernant, en adressant un courriel à finance@hfm-associes.fr ou en vous adressant à HFM Associés Finance, 31 Boulevard Victor Hugo, 06000 Nice.
Pour des motifs légitimes, vous avez également un droit d'opposition au traitement des données vous concernant. Si vous ne souhaitez plus que vos données soient traitées par HFM Associés Finance, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : finance@hfm-associes.fr
Nous vous informons que la suppression d'une partie de ces données peut nous contraindre à stopper la fourniture des services et prestations attendues et que tout ou partie des données pourront être conservées par HFM Associés Finance dans le cadre de ses obligations légales et règlementaires uniquement le cas échéant.
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter vos droits sur le site de la CNIL.
Toute réclamation peut être réalisée auprès de la CNIL à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet.

le ...../...../.....

Signature du client (*pouvant être électronique*) :